

Commission sportive du 06/02/2019

Procès-verbal numéro 9

Présents : Gérard FAYARD , Jeannine MOURGUES , Pascal PEZAIRE , membres de la commission sportive .

Messieurs CARDOT et ZUBAC du club de Vergongheon et GOUDARD et JOLIVET du club de Retournac .

Match de COUPE de HAUTE-LOIRE Vergongheon / Retournac du 26/01/2019 .

La rencontre programmée le samedi 26/01/19 à 15 heures n'a pas pu se dérouler : 1 / compte tenu de l'état impraticable du terrain ,
2 / de l'impossibilité de trouver un terrain de repli et 3 / d'inverser la rencontre .

La reprogrammation de la rencontre au lendemain dimanche 27/01 implique l'accord des DEUX clubs (cf règlement) . En l'absence de l'accord écrit du club de Retournac pour le report au dimanche , la commission sportive décide :

MATCH A JOUER LE DIMANCHE 10 FEVRIER 2019 A 14H30 .

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la commission d'appel , selon les dispositions de l'article 3.1.1 du règlement disciplinaire dans un délai de 7 jours à compter de sa notification , dans les conditions de forme prévues à l'article 3.4.1.2 du règlement disciplinaire annexé aux règlements généraux de la F.F.F.